



Commune de **BAYECOURT**

121 Rue d'Alsace
88150 BAYECOURT
Tél./Fax : 03.29.31.62.55
mairie.bayecourt@wanadoo.fr

A Bayecourt, le 06 Avril 2023

PARUTIONS AVIS AU PUBLIC

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans les deux journaux désignés ci-après : Vosges Matin et l'Echo des Vosges.

Cet avis sera, par ailleurs, affiché dans le(s) lieu(x) officiel(s) d'affichage habituel(s) de la commune quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. L'affiche doit mesurer au moins 42X59,4cm (format A2), caractères noirs sur fond jaune, titre « avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2cm de hauteur.

*Il sera également publié sur le **site internet** <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/> dans les mêmes conditions de délai.*

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE COMMUNE DE BAYECOURT REVISION DE LA CARTE COMMUNALE

Par arrêté en date du 06/04/2023, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision de la carte communale, pour une durée de 30 jours consécutifs, du 9/05/2023 au 9/06/2023

Les caractéristiques principales du projet sont :

- la mise en compatibilité avec le volet foncier du S.Co.T. des Vosges Centrales,
- la création d'un secteur réservé à l'implantation d'une activité,
- le traitement du voisinage entre une exploitation agricole classée I.C.P.E. et les tiers.
- l'exclusion du périmètre constructible de secteurs situés en zone inondable.

A l'issue de l'enquête publique, la carte communale, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commissaire-enquêtrice, pourra être approuvée par le Conseil Municipal, puis par la Préfecture.

Madame Aurelia PERRY a été désignée en qualité de commissaire-enquêtrice par le Président du Tribunal Administratif de Nancy.

Le siège de l'enquête est la mairie de Bayecourt.

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la mairie et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- **Lundi de 17 à 18h**
- **Jeudi de 11h30 à 14h30**
- **Vendredi de 17h30 à 18h30**

Le dossier d'enquête publique sera consultable sur poste informatique en mairie, aux mêmes jours et heures que ci-dessus.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête seront consultables sur le site internet suivant : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>

La commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public à la mairie, aux jours et horaires suivants :

- **Jeudi 11 mai de 17h30 à 19h30**
- **Vendredi 2 juin de 17h30 à 19h30**
- **Vendredi 9 juin de 17h30 à 19h30**

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignnant sur le registre d'enquête coté et paraphé par la commissaire-enquêtrice et déposé à la mairie,
- soit en les adressant, par courrier postal, à l'attention de Madame la commissaire-enquêtrice au siège de l'enquête, à la mairie, sise 121 rue d'Alsace, 88 150 Bayecourt,
- soit en les adressant, par courrier électronique, à l'attention de Madame la commissaire-enquêtrice, à l'adresse suivante : mairie.bayecourt@wanadoo.fr
- soit en les consignnant sur le site <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>

Le dossier de carte communale révisée comporte un chapitre sur les incidences environnementales dans son rapport de présentation.

La décision de l'autorité environnementale, en date du 11 août 2022, de ne pas soumettre la révision de la carte communale à évaluation environnementale, est jointe au dossier d'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Vosges, ainsi qu'à la mairie, pendant un an après la date de clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur le site internet suivant <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>

La personne publique responsable du projet de révision de la carte communale est la commune de Bayecourt, représentée par M. François, Maire ; son siège administratif est situé 121 rue d'Alsace, 88 150 Bayecourt. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse.